

Vu que ce sujet n'était pas mentionné, j'ai demandé au premier ministre (M. St-Laurent), vendredi, si le Gouvernement songeait à établir une loi afin de faire face à cette situation. Il a précisé qu'il n'était pas en mesure de fournir de renseignement sur le sujet.

J'espère sincèrement que le premier ministre consentira à réserver un jour à l'étude de cette question afin que nous puissions l'examiner d'ici une semaine. C'est ce que je propose aujourd'hui. C'est là un sujet qui intéresse tous les Canadiens et non pas seulement les cultivateurs des Prairies ou ceux qui, dans leur vie quotidienne, sont en relation avec eux.

On connaît bien les faits qui se rattachent à la situation. Les fermes de l'ouest du pays contiennent actuellement plus de cinq cents millions de boisseaux de blé, et de vastes quantités d'autres céréales, parce que les cultivateurs n'arrivent pas à les vendre.

Cet état de choses n'est pas uniquement le résultat de trois récoltes surabondantes. Il faut, dans une grande mesure, l'attribuer à ce que le Gouvernement n'a pas donné suite aux demandes formulées à plusieurs reprises à la Chambre et ailleurs, l'invitant à faire des démarches en vue de la réouverture du marché anglais et des débouchés des pays de la zone du sterling, pour ce qui est des céréales et des autres produits primaires. Le printemps dernier, lorsque vint le moment de signer le nouvel accord sur le blé, le Gouvernement a refusé une offre d'entente avec le Royaume-Uni qui fixait un prix maximum de deux dollars le boisseau de blé. Le Gouvernement exigeait \$2.05. Maintenant, il vend le blé à moins de \$1.95. Son obstination l'a empêché de conclure d'accord avec le Royaume-Uni, et on ne nous a présenté aucun renseignement qui nous laisse entrevoir la possibilité de la conclusion d'un tel accord dans l'avenir immédiat.

Vu cet état de choses, les cultivateurs des Prairies ont le droit de connaître les intentions du Gouvernement. Le Gouvernement a assumé l'entière direction de la mise sur le marché et de la vente de notre blé. En réalité, il a refusé au cultivateur de l'Ouest toute occasion d'agir en ce sens soit personnellement, soit par l'entremise des groupements d'agriculteurs. Privé de marchés locaux satisfaisants pour la vente de ses produits, l'agriculteur de l'Ouest dépend donc complètement du Gouvernement.

Parce que le Gouvernement a négligé de nous garder nos marchés d'exportation traditionnels, les éleveurs sont remplis; le cultivateur ne trouve pas de place où livrer ses céréales et ne peut vendre une forte partie de sa récolte actuelle. Dans certains cas, il n'en peut vendre aucune partie. Il lui est par

[L'hon. M. Drew.]

conséquent impossible d'obtenir l'argent nécessaire pour subvenir aux besoins courants et quotidiens de sa famille et de son foyer. Cet état de choses se répercute sur les commerçants et sur ceux de qui il obtient les nombreux services dont il a besoin. Ces répercussions se font sentir, non seulement dans sa propre province, mais dans tout le Canada.

Le cultivateur, le commerçant et tous les autres habitants de l'Ouest canadien dont les travaux touchent à la production agricole,—sans oublier les industriels et les autres producteurs des autres régions du Canada qui l'approvisionnement,—tous ont le droit de savoir, et cela sans tarder, ce que le Gouvernement se propose de faire. Si le Gouvernement entend ne rien faire, qu'il le fasse savoir. Les programmes tiendraient alors compte de la décision du gouvernement. Si le Gouvernement a l'intention de faire quelque chose, qu'il nous fasse part de ses projets. Songeons-y bien, il ne s'agit pas uniquement du problème que pose l'accumulation des céréales.

Il s'agit des besoins quotidiens des gens dont la production se rattache à cette récolte considérable et dont l'activité de tous les jours dépend de l'argent qu'on retirera de quelque manière de la récolte obtenue. Le temps fuit. La situation est plus que critique. Si l'on songe à l'adoption d'une mesure législative, qu'on nous fasse connaître cette mesure. Vu la situation dont souffrent, non seulement les cultivateurs des Prairies, mais aussi l'économie de l'ensemble du pays, nous devrions certes avoir l'occasion de discuter la question sans délai au Parlement et d'entendre un clair exposé, en termes précis et compréhensibles, de l'attitude du Gouvernement. Je réitère donc la demande que j'ai faite, savoir que le premier ministre (M. St-Laurent), lorsqu'il prendra aujourd'hui la parole, annonce que la Chambre consacrerait un jour à l'étude de ce problème et qu'en guise de préliminaire à la discussion qui aura lieu alors le Gouvernement fera un exposé précis des mesures qu'il entend prendre en face d'une situation aussi critique.

Comme j'espère que le premier ministre agréera cette proposition, qui me semble une façon raisonnable d'aborder un sujet qu'il y a lieu d'étudier le plus tôt possible, et afin que nous ayons toute la latitude voulue pour le discuter, je n'insisterai pas davantage sur ce point en ce moment; je n'ai pas non plus l'intention de présenter une proposition d'amendement à l'égard de cette situation très critique, car on pourrait l'invoquer pour retarder l'exposé que le Gouvernement devrait, je crois, nous faire de ses intentions.

Une autre question a été passablement débattue au cours des quelques dernières